

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2016 - 2017





Franck BERGER
Président de l'UFS



Élise BOURMEAU
Directrice de l'UFS

EDITO

L'exercice 2016-2017 a été une année marquée par de nombreux changements pour l'UFS. Parmi ceux-ci, l'accueil des producteurs de plants en tant que membres actifs, l'instauration d'un nouveau barème unique, le développement de notre nouveau service adhérent, sans oublier l'arrivée d'un nouveau tandem président et directrice générale.

Le dialogue de l'UFS avec les instances françaises en charge de rédiger des avis sur les méthodes récentes d'amélioration des plantes s'est renforcé en amont de la publication des rapports rendus durant cette année 2017 : OPECST, HCB, Académie d'Agriculture. L'UFS a également souhaité renforcer son dialogue avec le secteur de la recherche publique et a ainsi pu rencontrer en avril le président de l'INRA.

Au plan international, l'UFS a pris pour les 3 prochaines années la tête du groupe de travail « Santé des Végétaux » de notre syndicat professionnel européen, l'ESA. Nous avons également accueilli dans le courant de l'été une délégation de l'APSA (Asia Pacific Seed Association) venue découvrir notre secteur. L'UFS a pu ainsi mettre en valeur l'excellence des entreprises du secteur semencier français et de leur écosystème : GNIS, GEVES, INRA entre autres.

Le nouveau gouvernement a lancé, dès cet été, les Etats-Généraux de l'Alimentation (EGA) afin de mettre en œuvre les propositions portées par le Président de la République lors de la campagne présidentielle.

Les entreprises semencières ont toutes les cartes en main pour répondre aux objectifs fixés : la création et la répartition de la valeur au sein des filières agricoles et alimentaires et le développement d'une alimentation plus saine et durable. Ainsi, notre filière semences en elle-même répond déjà à plusieurs des attentes gouvernementales exprimées à l'issue de la première phase des EGA : investissements dans la recherche, contractualisation des relations entre les acteurs, responsabilité opérationnelle, internationalisation.

En ce moment même, l'UFS est mobilisée dans le cadre de notre interprofession semences (GNIS) pour délivrer sous quelques semaines un « Plan de Filière Semences ». Nous sommes aussi sollicités par les autres interprofessions agricoles pour leurs propres feuilles de route, démonstration s'il en était besoin que le progrès des filières agricoles passe bien par le progrès génétique.

À l'occasion de notre Assemblée Générale, nous illustrerons par un échange entre semenciers et utilisateurs la contribution des semenciers au développement continu d'une agriculture à la fois productive et de qualité, répondant aux attentes des consommateurs et des citoyens.

Nous formulerons également des propositions concrètes dans la perspective des EGA pour que l'expertise en amélioration des plantes et le savoir-faire semencier de nos entreprises continuent d'être des leviers de progrès au service de tous.



SOMMAIRE



6 
GOUVERNANCE

8 
MISSIONS ET
RAISON D'ÊTRE

10 
FAITS MARQUANTS

12 
CHIFFRES-CLÉS

14 
RECHERCHE
& INNOVATION

22 
PRODUCTION,
DU CHAMP À L'USINE

30 
MISE EN MARCHÉ
DES SEMENCES

36 
FOCUS SUR LA
COMMUNICATION

40 
FOCUS SUR
L'INTERNATIONAL

44 
LES ADHÉRENTS
DE L'UFS

46 
UNE ÉQUIPE
AU SERVICE
DES ENTREPRISES
SEMENCIÈRES



Gouvernance

LE BUREAU



Président
Franck BERGER



Vice-président
Claude TABEL



Secrétaire Générale
Catherine LAMBOLEY



Trésorier
Pascal MOMBLED

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre des commissions



Production
Pascal MOMBLED
(Semences de France)



Propriété Intellectuelle
Alain SICARD
(Sakata)



Réglementation & Innovation
Jean DONNENWIRTH
(Pioneer)

Les membres « Es qualité »



Denis TARDIT
(Syngenta)



Thierry MOMONT
(KWS Momont)



Catherine LAMBOLEY
(Monsanto)

Au titre des sections



Président
François DESPREZ
(Florimond Desprez)

BETTERAVES & CHICORÉE



Membre
Patrick MARIOTTE
(KWS France)



Président
Eric DE SOLAGES
(Axérial)

CÉRÉALES & PROTÉAGINEUX



Membre
Laurence CARRÉ
(Agrial)

FOURRAGÈRES & GAZONS



Président
Jean SAULUE
(Barenbrug)



Membre
Guillaume MOTHE
(Terrena)



Président
Rémi BASTIEN
(Limagrain)

MAÏS & SORGHO



Membre
Régis FOURNIER
(Maisadour Semences)

OLÉAGINEUX



Président
Claude TABEL
(RAGT)



Membre
Jean-Marc BOUVIER
(Arterris)



Président
Bernard NABARRO
(Vivadour)

POTAGÈRES & FLORALES



Membre
Frank BERGER
(Limagrain)



L'UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS, UN ACTEUR ENGAGÉ ET RESPONSABLE

L'UFS, Union Française des Semenciers, fédère et représente l'ensemble des entreprises implantées en France ayant pour activité l'amélioration variétale, la production et la commercialisation de semences et de plants pour les agricultures, les jardins et les paysages.

Pour que l'amélioration des plantes et les semences puissent pleinement contribuer à une agriculture plurielle, durable et compétitive, l'UFS :

- Agit pour l'évolution d'un cadre réglementaire économique et sociétal permettant à ses adhérents d'entreprendre et d'innover ;
- Facilite les échanges avec les parties prenantes ;
- Est un centre d'expertise reconnu pour ses analyses et ses réflexions ;
- Met en valeur la contribution de la filière semences aux progrès de l'agriculture et de la société.

L'UFS est riche de la diversité de ses entreprises, de leurs savoir-faire, de leur ancrage dans les territoires et de leur rayonnement international.



NOVEMBRE

JOURNÉES DE L'UFS 2016

Les journées de l'UFS 2016 ont eu lieu les 15 et 16 novembre sur le thème « Les semenciers sèment leurs idées dans la campagne 2017 ». L'UFS a souhaité donner la parole aux candidats à l'élection présidentielle de 2017 pour exposer leurs propositions en lien avec le secteur semencier. Cinq représentants des candidats ont été accueillis à cette occasion.



INTERVENTION DE L'UFS LORS DE LA JOURNÉE « MOBILISATION EN FAVEUR DES POLLINISATEURS »



Intervention de Jean-Marc Bouvier (Arterris), animateur du groupe de travail Pollinisation de l'UFS, en présence de Ségolène Royal

L'UFS a été invitée à présenter l'action et les travaux des semenciers lors de la journée de mobilisation en faveur des pollinisateurs, organisée par le ministère de l'Environnement en présence de la ministre Ségolène Royal. Cette invitation fait suite aux contributions de l'UFS aux plans nationaux sur les pollinisateurs, notamment le rapport de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). L'UFS est aujourd'hui identifiée comme un interlocuteur incontournable sur les sujets apicoles.

DÉCEMBRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Le Règlement (UE) 2016/2031 « relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux » a été adopté et est entré en vigueur depuis le 13 décembre 2016. Il entrera en application dans 3 ans, une fois les actes secondaires adoptés et en même temps que le nouveau Règlement sur les contrôles officiels.

FÉVRIER

#AGRIDEMAIN au SIA

Pour la première année, la plateforme #agridemain dont l'UFS est membre, était présente au Salon International de l'Agriculture à Paris avec un stand ludique et pédagogique. De nombreux hommes politiques se sont arrêtés sur le stand pour soutenir la démarche. Ils ont encouragé les ambassadeurs à prendre la parole dans le but de réaffirmer les atouts de l'agriculture pour l'avenir de la France.



AVRIL



RENCONTRE AVEC L'INRA

Une délégation de l'UFS a rencontré pour la première fois Philippe Mauguin, le nouveau président de l'INRA, accompagné de Christian Huygues, son directeur scientifique adjoint et Claire Brennetot, conseillère relations parlementaires et institutionnelles de l'INRA. Le président de l'Institut a semblé très ouvert et sensible au dynamisme économique du secteur semencier français et à son importance pour soutenir une agriculture diversifiée et compétitive.

PUBLICATION DU RAPPORT DE L'OPECST

L'UFS avait fait valoir sa vision sur les méthodes récentes d'amélioration des plantes lors de deux auditions conduites en 2016 par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (Opecst). Dans leur rapport paru en avril 2017, les parlementaires « soutiennent le développement des nouvelles techniques de sélection végétale qui se fera en dehors de l'Europe ». Ils estiment que les plantes obtenues ne sont pas des OGM, lorsqu'elles ne contiennent pas d'ADN exogène.

JUIN

VOYAGE DE L'APSA EN FRANCE

Du 12 au 16 juin, une quinzaine de membres de l'« Asia and Pacific Seed Association » a réalisé un voyage d'étude en France pour découvrir la filière des semences potagères au travers de ces différents acteurs. L'UFS a coordonné les rencontres et visites au sein des organisations et des entreprises semencières.



© APSA

MARS

9e FORUM « INDUSTRIELS DE LA SEMENCE »

Le 9e Forum « Industriels de la semence », qui s'est tenu le 14 mars 2017, a rencontré à nouveau un grand succès avec une participation record de 162 participants et de 52 entreprises représentant toutes les sections de l'UFS. La diversité et l'intérêt des sujets abordés, avec une alternance de sujets pratiques et plus prospectifs ont été appréciés par les participants.

MAI

CONGRÈS ANNUEL DE L'ISF À BUDAPEST

L'édition 2017 du congrès annuel de l'ISF fut un véritable succès réunissant plus de 1 680 délégués venus de 68 pays. Cette édition a été l'occasion du lancement de l'organisation du congrès ISF 2019 à Nice.



© ISF



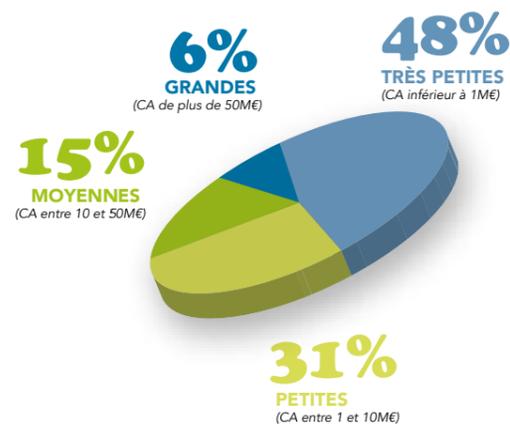
Chiffres-clés

LE SECTEUR SEMENCES FRANÇAIS EN 2016



Des entreprises de taille variée

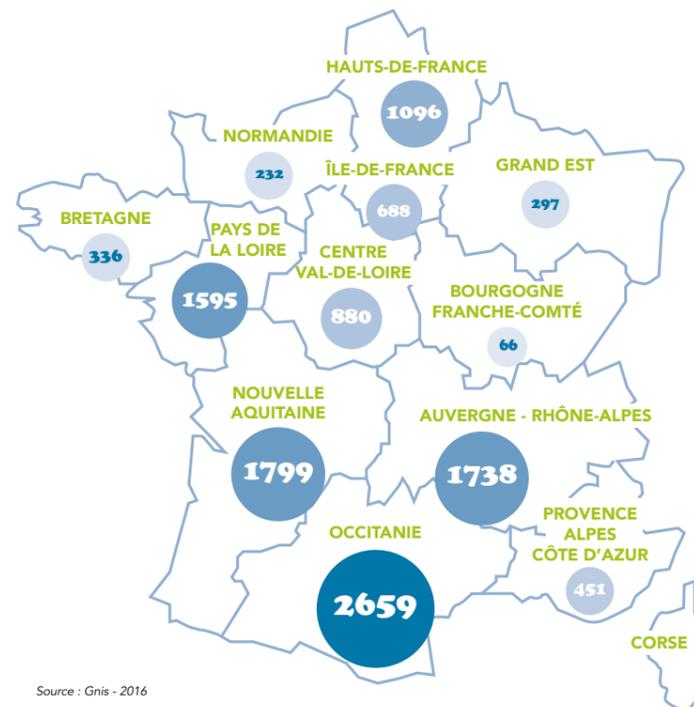
RÉPARTITION DES ENTREPRISES DU SECTEUR SELON LEUR TAILLE



Source : Gnis - 2016

Des emplois répartis sur tout le territoire français

NOMBRE DE SALARIÉS EMPLOYÉS PAR LES ENTREPRISES SEMENCIÈRES



Source : Gnis - 2016



47%
DU SOLDE DE LA BALANCE
COMMERCIALE
AGRICOLE FRANÇAISE



950M€
D'EXCÉDENT
COMMERCIAL



3,3
MILLIARDS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



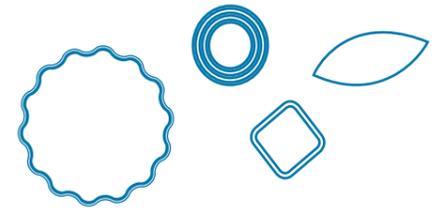
13%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
INVESTI DANS
LA RECHERCHE
ET LE DÉVELOPPEMENT



73
ENTREPRISES
SÉLECTIONNENT
PLUS DE
70 ESPÈCES



131
CENTRES
DE RECHERCHE
EN FRANCE



248
USINES
PRODUISENT
5 800
VARIÉTÉS
(hors potagères)



+70%
DE SURFACES
DE PRODUCTION
DE SEMENCES BIO
en 5 ans



556
NOUVELLES VARIÉTÉS
INSCRITES AU CATALOGUE
NATIONAL EN 2016

RECHERCHE & INNOVATION



Depuis que la sélection des plantes est orientée sur des objectifs précis, la recherche et l'innovation jouent un rôle déterminant dans le processus d'amélioration. Les progrès permis ont d'abord été destinés aux agriculteurs, puis à l'industrie de la transformation, et enfin, plus largement aujourd'hui, aux consommateurs et aux citoyens. La diversité des critères à prendre en compte nécessite un recours croissant aux nouvelles technologies et à la connaissance scientifique. Consciente de la dynamique nécessaire, l'UFS participe à l'évolution d'un cadre réglementaire et d'acceptation sociétale qui permette à ses adhérents de relever l'ensemble des défis agricoles et environnementaux.



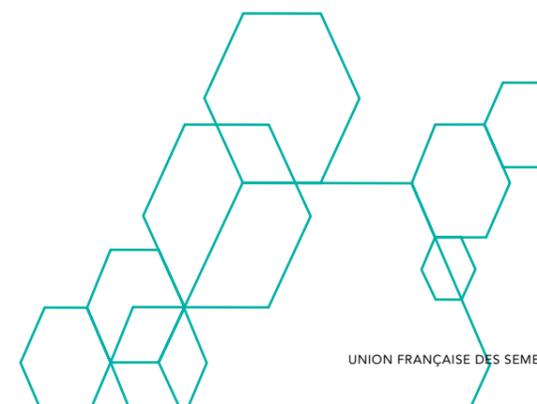
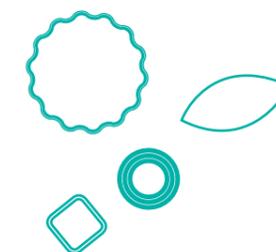
RENFORCER LES PARTENARIATS DE RECHERCHE PUBLIC-PRIVÉ

Promosol, 40 ans de partenariat public-privé

Depuis 40 ans, l'association Promosol **soutient le développement des connaissances autour de la sélection du colza et du tournesol**, et favorise la diffusion du progrès scientifique. Pour réaliser cette mission, Promosol s'appuie aussi bien sur la qualité de son réseau que sur l'expertise de ses quatre membres : Terres Univia, Terres Inovia, l'Inra et l'UFS.

Sa capacité à **fédérer différents acteurs et à entretenir un dialogue entre les parties prenantes** fait de Promosol un modèle de collaboration entre la recherche publique, la recherche privée, les entreprises semencières, l'institut technique, Terres Inovia, et l'interprofession des huiles et protéines végétales, Terres Univia. Le dispositif se traduit de manière concrète par l'identification de priorités de recherche, le financement de programmes et enfin la diffusion des résultats aux sélectionneurs et aux agriculteurs.

L'UFS **soutient depuis ses débuts ce dispositif** qui a permis, notamment, d'identifier des gènes de résistance au mildiou du tournesol et de développer le système de stérilité et de restauration OGU-Inra colza. Ainsi, les obtenteurs ont pu mettre sur le marché des variétés de colza hybride et de tournesol résistantes aux nouvelles races de mildiou. L'association a à cœur d'entreprendre collectivement des travaux de recherche qui permettent de relever les défis auxquels sont confrontés les cultures de colza et de tournesol.





HORIZON 2020, un partenariat européen

L'UFS intègre désormais pleinement le groupe de travail Research & Innovation de l'ESA dans l'objectif **d'orienter et d'identifier les appels à projets européens financés dans le cadre du programme pluriannuel HORIZON 2020**. L'UFS a ainsi pu contribuer à l'élaboration du programme de travail 2018-2020 dont 6 actions sont en lien avec l'amélioration des plantes. Cela constitue une nette progression par rapport aux programmes de travail antérieurs. De nombreux autres items portent sur la préservation et l'évaluation des ressources génétiques, ainsi que sur le développement de l'agriculture biologique.

Par ailleurs, les adhérents concernés ont pu être informés par l'UFS de la formation de consortia de recherche et ainsi manifester leurs éventuelles candidatures pour les projets suivants :

- **EUCLEG** : réduction de la dépendance de l'Europe aux imports de protéines végétales par la diversification des espèces et l'amélioration du rendement protéique des légumineuses (luzerne, trèfle violet) et des protéagineux (pois, féverole, soja),
- **LIVESEED** : amélioration de la performance de l'agriculture biologique en levant les verrous institutionnels, réglementaires, scientifiques et socio-économiques,
- **TOMRES** : optimisation de la résilience aux stress combinés du manque d'eau et de nutriments chez la tomate.

Un quatrième projet BRESOV est encore en cours d'évaluation et l'ESA s'est constituée membre direct du consortium. Il vise à améliorer la compétitivité du chou, du haricot et de la tomate en système de production biologique par l'élargissement de leurs ressources génétiques, leur évaluation par marquage génétique et leur utilisation en sélection assistée par marqueurs.

Semences & Plants pour une Agriculture Durable

Le ministère de l'Agriculture a procédé en décembre 2016 à la mise en ligne du plan « SPAD ». Il constitue en grande partie une feuille de route du CTPS pour la période 2015-2019. Dans ce cadre, l'UFS est sollicitée pour **identifier des interlocuteurs qui pourront être mobilisés sur des actions précises du plan**. Un point semestriel a été instauré entre l'UFS et le Secrétaire Général du CTPS pour suivre le déploiement du plan, identifier les points de blocage et contribuer à lever les éventuels obstacles.

Outre sa contribution à la mise en place de la section Ressources Génétiques du CTPS, l'UFS a participé à la réflexion préalable au déploiement de la commission intersection Agriculture Biologique où elle est représentée par trois de ses membres.

En ce qui concerne les axes de travail relatifs au génotypage, l'UFS participe aux réflexions du groupe GEVES sur l'introduction des marqueurs moléculaires dans les procédures d'inscription, de protection ou de certification des variétés. Un groupe miroir a été créé au sein de la commission Propriété Intellectuelle de l'UFS, afin de préparer des positions sur ces sujets.

Enfin, l'UFS est consultée par le GEVES dans le cadre de sa réflexion avec les autres offices d'examen européens sur l'utilisation du phénotypage pour l'évaluation de la performance agronomique et technologique des variétés. Ces réflexions portent sur le simple partage d'informations ou la construction de critères d'évaluation communs entre les différents pays européens.

L'UFS, PARTENAIRE DE 3 NOUVEAUX PROJETS FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

- LE PROJET DONBOBT vise à vérifier la faisabilité de la prise en compte des données des obtenteurs pour permettre d'accélérer l'inscription et d'améliorer l'information destinée aux utilisateurs. Il est porté par le GEVES et concerne le maïs, le sorgho, le colza et le tournesol.
- Porté par l'INRA, LE PROJET VAT&CO étudie l'évolution des populations du puceron Aphis gos-sypii et les nouvelles sources de résistance à ce bio-agresseur chez le melon.
- LE PROJET PATHOSTAT-VEG vise à mettre en place un outil d'aide à la décision permettant d'intégrer des statistiques sur les résultats des tests de résistance aux bio-agresseurs pour l'inscription des espèces potagères. Il est porté par le GEVES.



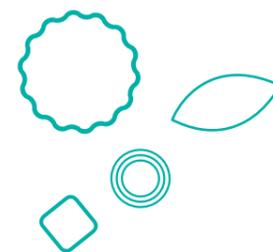
PROMOUVOIR LES MÉTHODES RÉCENTES D'AMÉLIORATION DES PLANTES

Prendre la parole dans le débat sur les méthodes récentes d'amélioration des plantes

Les huit questions adressées en février 2016 par les ministres de l'Environnement et de l'Agriculture au Haut Conseil des Biotechnologies ont été une opportunité pour l'UFS de **préciser sa vision sur les méthodes récentes d'amélioration des plantes**. Elle a élaboré une contribution écrite, co-signée par ses partenaires Coop de France, FNSEA, Gnis et JA et l'a partagée avec diverses autorités officielles.

Plus précisément, l'UFS considère que les réglementations existantes sont suffisantes pour encadrer l'usage de ces méthodes. Néanmoins, afin d'identifier la réglementation adaptée à chaque variété candidate, il conviendrait que l'information sur les modes d'obtention soit portée confidentiellement à la connaissance du CTPS au moment du dépôt à l'inscription.

L'UFS et ses membres ont pu également porter leur vision de ce dossier dans le cadre du Comité Scientifique du CTPS. Celui-ci était missionné pour éclairer le Comité plénier sur l'impact des méthodes récentes sur l'offre variétale et sur les missions du CTPS. À ce jour, l'UFS ne dispose pas des conclusions de cette étude qui n'a pas été diffusée par le ministère mais elle pourrait conduire le CTPS à adapter ses règlements techniques et ses protocoles d'évaluation tout en veillant à conserver l'attractivité du catalogue français.



Rapport d'experts de l'Académie de l'agriculture sur les biotechnologies vertes

Une enquête réalisée en 2016 auprès de 80 centres de sélection privés et publics par un groupe d'experts de l'Académie d'agriculture de France fait le point sur les biotechnologies utilisées en France par les entreprises semencières depuis les années 1980 et présente leurs perspectives à l'horizon 2030.

Le rapport de synthèse de cette enquête conclut que « la mobilisation de l'ensemble des outils et méthodes biotechnologiques, et tout particulièrement l'édition de gènes, permettra le maintien de la position forte de la France sur le marché international de la semence végétale, un des rares marchés où nous sommes positionnés dans les 3 premiers mondiaux ».

> 37
rencontres de la filière semences
avec des politiques, le monde agricole et agroalimentaire et des associations sur le sujet des méthodes récentes d'amélioration des plantes

32
séances de travail UFS
sur les méthodes récentes d'amélioration des plantes en 2016/2017

3
grands rapports publiés en 2017
sont venus conforter la position de l'UFS sur les méthodes récentes d'amélioration des plantes

- OPECST
- SAMM
- Académie de l'Agriculture



La mutagénèse questionnée

Neuf ONG ont déposé un recours devant le Conseil d'État contre certains articles du code de l'environnement qui exemptent la mutagénèse des obligations d'autorisation et de traçabilité des OGM conformément à la directive 2001/18/CE. Le Conseil d'État a décidé de poser quatre questions préjudicielles à la Cour de Justice de l'Union Européenne sur la validité de cette directive et sa cohérence avec le principe de précaution. Dans ce cadre, les institutions européennes et six États-Membres, dont la France, ont déposé leurs observations auprès de la Cour. **Après analyse des observations par l'UFS, l'ESA a coordonné une mobilisation au niveau des différentes associations nationales.** La Cour devrait émettre son avis fin 2017 suite à son audience du 3 octobre.

Les Variétés Tolérantes aux Herbicides « non transgéniques », objet d'une saisine Anses

Parfois obtenues par mutagénèse dirigée mais pas toujours, les Variétés Tolérantes aux Herbicides (VTH) font l'objet d'une saisine de l'Anses par le ministère de l'Écologie. L'UFS et plusieurs de ses adhérents ont été consultés par l'agence sur le déploiement de ces variétés. À cette occasion, l'UFS a **souligné que l'évaluation des bénéfices et risques liés à l'utilisation des VTH porte sur le caractère de résistance aux herbicides et non sur le mode d'obtention des variétés considérées**, mutagénèse spontanée ou aléatoire.

Réponse à la consultation de l'Ifoam sur les méthodes de sélection utilisées en agriculture biologique

En mai, l'Ifoam, organisation internationale de l'agriculture biologique, a lancé une consultation en ligne sur la compatibilité de différentes méthodes de sélection avec l'agriculture biologique. En réponse à cette consultation, **l'UFS a souligné que le cahier des charges proposé par l'Ifoam remettait en question des solutions génétiques existantes déjà largement utilisées par les filières biologiques.** L'application des critères proposés par l'Ifoam aboutirait à une restriction des méthodes de sélection et à la séparation complète des programmes destinés au marché conventionnel et au marché biologique. Dans la plupart des cas, cela ne serait pas économiquement viable et entraînerait une limitation des investissements ainsi qu'une réduction de la diversité de l'offre variétale, au détriment du développement des filières biologiques. En concertation avec l'ESA et l'ISF, l'UFS a engagé ses adhérents à répondre individuellement à cette consultation. L'UFS est dans l'attente de la position de l'Ifoam qui devrait être adoptée fin 2017.



« Cette décision renforcera la complémentarité et la coexistence harmonieuse entre le certificat d'obtention végétale et le brevet, les deux modes de protection utilisés par le secteur. »

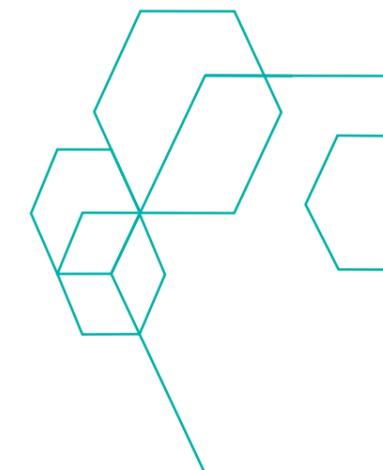
ALAIN SICARD,
Président de
la Commission PI

DÉFENDRE LES OUTILS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ADAPTÉS À L'OBTENTION VÉGÉTALE

Une avancée majeure en faveur de la position de l'UFS sur la protection des innovations végétales

Sous l'impulsion des institutions européennes, l'Office Européen des Brevets (OEB) a annoncé le 29 juin 2017 sa décision d'exclure de la brevetabilité les végétaux obtenus exclusivement par la mise en œuvre de procédés classiques de croisement et de sélection dits « procédés essentiellement biologiques ».

L'UFS demandait cette clarification depuis de nombreux mois, notamment au travers de ses communiqués, de sa participation aux événements stratégiques (par exemple le Symposium *Finding the Balance* organisé par la présidence néerlandaise de l'Union Européenne) et d'échanges avec l'office d'examen français, l'Institut national de la propriété intellectuelle. **Cette décision est une avancée majeure pour la protection des innovations végétales.** Elle permettra de renforcer la coexistence harmonieuse entre les deux modes de protection utilisés par le secteur semencier : le Certificat d'Obtention Végétale et le brevet. Bien entendu, cela ne remet pas en cause la brevetabilité des procédés techniques et de leurs produits (en particulier les procédés de génie génétique ainsi que les procédés et produits microbiologiques). Cette décision permettra également d'aligner la pratique d'examen de l'OEB avec un certain nombre de droits nationaux, offrant une sécurité juridique accrue aux utilisateurs du brevet européen.



VU DANS LA PRESSE

Pour le supplément du Monde « Science et Médecine » du 7 juin 2017, le journaliste Stéphane Foucart a interviewé Olivier Lucas, membre de la Commission Réglementation et Innovation de l'UFS. Le journaliste souhaitait en savoir plus sur la réglementation européenne pour les méthodes récentes d'amélioration des plantes. L'interview reprend la position de l'UFS sur la caractérisation des méthodes récentes d'amélioration des plantes dans la réglementation européenne.

S'IMPLIQUER DANS LES DÉMARCHES DE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ



Pour accéder à l'outil interactif de l'ESA, rendez-vous sur : <https://www.euroseeds.eu/topics/biodiversity-genetic-resources>

Mise en œuvre des règles d'utilisation des ressources génétiques en application du protocole de Nagoya

L'UFS se mobilise au niveau national ainsi qu'au niveau européen, aux côtés de l'ESA, pour **accompagner la mise en œuvre du protocole de Nagoya**, entré en vigueur en 2014. Elle contribue notamment à élaborer de nombreux outils destinés à aider ses adhérents à remplir leurs obligations pour l'utilisation de ressources génétiques (livret "Recommendations for ESA members on how to follow the rules of the EU access & benefit sharing (ABS) regulation", outil interactif en ligne, enquête sur les législations nationales d'accès et de partage des avantages, etc.).

De plus, l'UFS s'attache à **défendre des solutions pragmatiques pour le secteur de l'amélioration des plantes** : le groupe de travail Biodiversité s'est fortement investi pour défendre l'exclusion des variétés commerciales de la réglementation européenne. Ce point est une des « problématiques non-résolues » par les services de la Commission européenne.

Au niveau national, l'UFS s'est également investie pour **suivre les travaux du ministère chargé de la Recherche et de l'Innovation** : mise en place des procédures de diligence nécessaire, modalités d'inscription des collections de ressources génétiques, contrôle des procédures de gestion de ces collections et élaboration de la liste des espèces modèles. Par ailleurs, les adhérents de l'UFS bénéficient du suivi de l'élaboration des textes français relatifs à l'accès aux ressources génétiques d'espèces cultivées et sauvages apparentées et d'organismes pathogènes des végétaux.

« La mise en œuvre concrète des législations française et européenne reste très complexe du fait de l'élaboration d'une cohorte de textes réglementaires très techniques et dont certains éléments ne sont pas encore disponibles. »

CHRISTIANE DUCHÊNE,
animatrice du groupe Biodiversité



L'UFS contribue à la section Ressources Génétiques du CTPS

Mise en place en 2016 dans le cadre du Plan Semences et Plants pour une Agriculture Durable, **la nouvelle section du CTPS dédiée à la conservation des ressources phytogénétiques a démarré ses travaux par la mise en place et le financement de la collection nationale**. L'UFS y a désigné trois représentants, respectivement pour les céréales à paille, le maïs et les espèces potagères, au titre des sélectionneurs de variétés, producteurs de semences ou plants ou de réseaux de conservation des ressources phytogénétiques.

L'ensemble des sujets relatifs au fonctionnement des réseaux et de la collection nationale est traité au travers de quatre groupes de travail constitués au sein de la section. Fin 2016, l'UFS a remis sa contribution et a **fait ressortir quelques grands principes** qui semblent trouver un assentiment général dans la section, notamment les modalités de versement des variétés commerciales dans la collection nationale.

L'UFS s'implique activement dans le groupe « Glossaire », consacré à l'adoption d'un vocabulaire commun. Elle est aussi présente dans le groupe « Caractérisations des collections » qui vise à définir les informations nécessaires pour **décrire les ressources génétiques d'une collection, à établir une liste de descripteurs et à définir la documentation qui pourrait y être associée**. L'UFS défend à cet égard que les variétés d'une collection doivent être à minima décrites au moyen des « données de passeport », qui accompagnent la circulation des ressources génétiques.



SIGNATURE DE LA CHARTE DU RÉSEAU BRASSICA

La charte du réseau Brassica a été rédigée par le département Biologie et amélioration des plantes de l'INRA, les responsables du Centre de Ressources Biologiques BrACySol et l'UFS. Elle est maintenant en phase de signature par les obtenteurs colza qui formalisent ainsi leur engagement volontaire au réseau de coopération « Crucifères oléagineuses ». La gouvernance, le règlement intérieur et la liste des accessions constituant la collection nationale devront ensuite être définis. Cette charte devrait avoir une vocation transversale et servir de modèle pour les autres espèces.

> **20 000€**
par an
alloués à l'initiative
de l'UFS pour
la maintenance
des variétés potagères
du domaine public

BIODIVERSITÉ : un héritage pour l'avenir

La version française de la vidéo de l'ESA « Biodiversité : un héritage pour l'avenir » a été diffusée par l'UFS à l'occasion de la Journée internationale de la biodiversité 2017. Elle vise à sensibiliser le public à la contribution des semenciers dans la conservation de la biodiversité.



PRODUCTION, DU CHAMP À L'USINE



Obtenir des cultures productives, saines et respectueuses de l'environnement, commence par la mise en place de semences de très haute qualité. Mettre à la disposition des agriculteurs des semences toujours plus performantes sur le plan sanitaire et avec un bon pouvoir germinatif nécessite des procédés industriels sophistiqués qui complètent la maîtrise de la production des semences au champ. Le recours à des technologies toujours plus élaborées, comme l'imagerie électronique, l'optique ou les tests prédictifs, a permis des progrès considérables qui ont directement contribué à l'accroissement du potentiel de rendement et de la qualité des cultures. Ces semences sont aussi respectueuses des utilisateurs et de l'environnement, l'UFS y contribue par la diffusion de la connaissance et la mise en place de standards de qualité élevés.



MAINTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR

Anticiper le devenir des substances actives utilisées en traitement de semences

Le Règlement Européen (CE) 1107/2009 a changé l'approche de l'évaluation des substances actives. L'introduction de critères d'exclusion basés sur le danger, et le renforcement des critères d'évaluation, rend particulièrement difficile l'approbation de nouvelles substances actives ou la réapprobation de celles existantes. Dans ce contexte, les utilisateurs de produits phytosanitaires n'ont aucun moyen de gérer leur activité de manière prévisible.

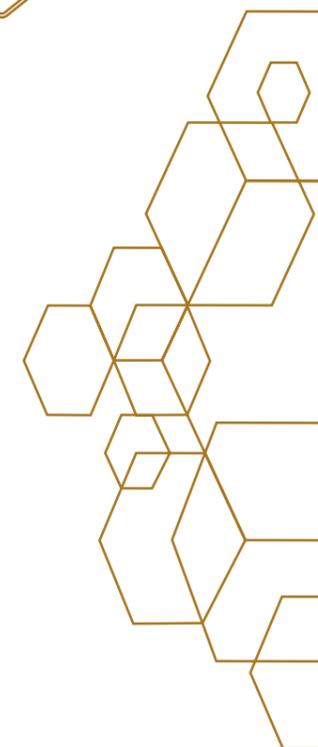
Afin de clarifier la situation vis-à-vis du retrait potentiel de certains produits phytosanitaires utilisés en traitement de semences, la commission Production de l'UFS a souhaité qu'un bilan soit réalisé sur l'ensemble des substances actives utilisées en traitement de semences. L'objectif est de **permettre aux semenciers d'anticiper les éventuels retraits de produits et d'organiser la défense des substances actives importantes pour le secteur et sans alternative actuellement**. Le travail de veille a abouti à la rédaction et la diffusion d'une première note aux adhérents en décembre 2016. Très appréciée, la note est maintenant trimestrielle.

En parallèle, les marchés des biostimulants et du bio-contrôle se développent avec des solutions en traitements de semences intéressantes. L'UFS étendra donc son travail de veille réglementaire à ces produits.

L'UFS se mobilise pour le diquat

La profession est très préoccupée par le renouvellement de l'homologation de la molécule diquat pour continuer à pouvoir appliquer un dessiccant en production de semences de colza et de tournesol, mais aussi sur d'autres espèces comme la betterave et les potagères. Ce dossier majeur en production de semences est travaillé avec la société phytosanitaire en charge de la molécule ainsi que la Fnams et l'Anamso.

Dans le cadre des actions spécifiques des sections Gnis Oléagineux et Betteraves, l'UFS a soutenu le déploiement d'essais au champ pour identifier des alternatives possibles en cas de retrait de la molécule. Le comité Production oléagineux a été sollicité pour **identifier les impacts technico-économiques du retrait du diquat en production de semences**. Il semblerait ainsi qu'une partie des surfaces de tournesol serait délocalisée hors de la France. En effet, les zones propices à une éventuelle relocalisation des surfaces sont déjà saturées, le respect des distances d'isolement ne permettrait pas de mettre en place des parcelles supplémentaires.



Fédérer les acteurs pour défendre l'accès raisonné à l'eau en production de semences

L'irrigation est un facteur de production, incontournable pour la production de semences. Elle permet de :

- **Garantir la qualité des semences** : les productions de semences ont besoin d'eau à des moments précis (levée, floraison, formation...) pour assurer la qualité de la production,
- **Assurer les rendements** : une mauvaise alimentation en eau limite le développement de la culture et ne permet pas de garantir le rendement attendu,
- **Assurer l'approvisionnement du marché des semences** : l'irrigation permet d'offrir aux agriculteurs un large choix de variétés pour toutes les agricultures et participe à la stabilité des stocks mondiaux de semences.

Depuis 30 ans, la filière semencière mène des essais d'irrigation de précision (sondes capacitatives, goutte à goutte, sondes tensiométriques...) afin de maîtriser le pilotage des apports d'eau en production de semences.

Depuis 2015, l'UFS soutient Irrigants de France, une organisation qui valorise et défend l'irrigation auprès des décideurs nationaux et européens, informe les irrigants et protège leurs intérêts. **L'UFS et Irrigants de France œuvrent à une meilleure coordination des actions régionales** par la mise en relation des agriculteurs et des semenciers impliqués dans la défense de l'accès à l'eau et à la diffusion d'informations au sein de ce réseau.

Préalablement au renforcement du réseau local, l'UFS a constitué un annuaire de ses adhérents impliqués dans la défense de l'accès à l'eau et des personnes impliquées dans les instances de l'eau pouvant défendre leurs intérêts. La première diffusion de l'annuaire est prévue pour décembre 2017.



Étudier la compétitivité des filières potagères et fourragères

Initiée à l'automne 2016, l'étude du Gnis sur la compétitivité de la filière française de production de semences potagères, a porté non seulement sur des espèces « majeures » (carotte, haricot et oignon) mais aussi sur des espèces présentant un potentiel de développement intéressant telles que la courgette, l'épinard et le radis. La consultation des adhérents de l'UFS a permis d'aboutir à la réalisation de fiches individuelles pour chacune de ces espèces et de **mettre en avant les atouts de la France vis-à-vis de treize pays concurrents**.

Une étude similaire a été lancée par le Gnis sur la compétitivité française de production de semences fourragères. Cette démarche, réalisée avec l'appui de FranceAgriMer, s'est concentrée sur le ray-grass anglais, le ray-grass d'Italie, la luzerne, et le trèfle violet. La situation française face à cinq autres pays européens, mais aussi aux États-Unis et à la Nouvelle-Zélande, a été analysée. Les recommandations portant sur **l'amélioration interne à la filière et l'orientation du marché français pour mieux correspondre aux points forts de la filière** seront travaillées avec l'appui d'un prestataire externe dans les prochains mois.

AGIR EN FAVEUR DES POLLINISATEURS

Rencontre avec les partenaires sur la problématique de la production de nectar

Le groupe de travail Abeille Pollinisation Ressources a poursuivi son objectif de **représenter l'UFS auprès des partenaires de la filière apicole et faire reconnaître les semenciers comme vecteurs de solutions**. Il a développé régulièrement des relations avec les acteurs du monde apicole.

Le groupe a travaillé sur le pouvoir **mellifère des variétés de colza et de tournesol** afin de rassurer les apiculteurs. En effet, différents facteurs (dates de semis, alimentation en eau de la plante, type de sol, climat, parasites...) semblent avoir autant d'influence que l'effet variétal.

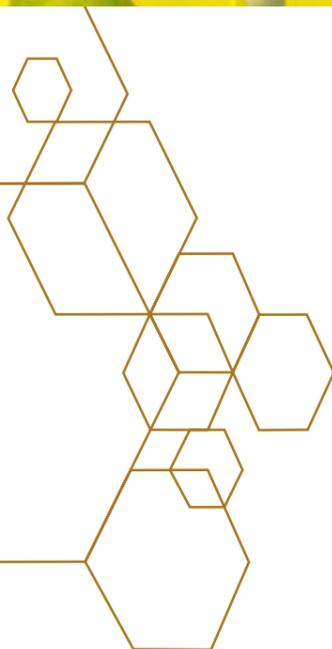
Le groupe a poursuivi ces échanges avec le monde apicole. Après l'ITSPA, des rencontres ont été organisées avec le président de la Commission apicole de la FNSEA, Eric Lelong, notamment sur la thématique de la production de nectar des tournesols. Les échanges avec le **groupe métier sur l'apiculture** de l'APCA ont soulevé la même question.

Le groupe de travail a aussi identifié la problématique des besoins en ressources pour les abeilles. Il propose que les semenciers y contribuent en développant notamment après la récolte des céréales ou la destruction des intercultures. La mise en relation de l'apiculteur et de l'agriculteur directement sur le terrain est la solution pour répondre à ces enjeux. Les bonnes relations entre agriculteurs-multiplicateurs et apiculteurs assurant un service de pollinisation en sont le meilleur exemple.

« La filière française de production de semences fourragères peut s'appuyer sur d'incontestables atouts, en particulier sur une filière semences de légumineuses, performante et exportatrice, portée par une demande mondiale en croissance. »

Rapport d'étude compétitivité GNIS-FRANCEAGRIMER





Pollinisation et colza : le programme Polapis

Dans le cadre des actions spécifiques de la section Oléagineux du Gnis, d'importants travaux ont été conduits ces dernières années. Le programme Polapis (collaboration Gnis, Anamso, UFS, Inra, Itsap) se termine cette année sur une **approche intégrée de la pollinisation de semences de colza hybride avec les abeilles domestiques et la faune sauvage**. Les résultats attendus ont été obtenus sur :

- la détermination de l'efficacité pollinisatrice des principaux insectes pollinisateurs en tenant compte du type de ressource butinée (butineuses de pollen, de nectar ou mixtes),
- la mesure de l'activité pollinisatrice des abeilles sauvages et mellifères, pour orienter la conduite des colonies et maximiser leur activité pollinisatrice,
- la mise au point de Poléval, une méthode de détermination du nombre de colonies d'abeilles mellifères opérationnelles dans les ruches afin d'optimiser la pollinisation d'un hectare,
- l'acquisition de références technico-économiques sur la conduite du chantier de pollinisation par l'apiculteur.

Une centaine de personnes ont participé à la réunion de restitution qui a eu lieu le 22 février 2017. Un livrable de quelques pages permettant de faire ressortir les bénéfices concrets du projet pour les techniciens de production et les agriculteurs multiplicateurs est en cours de rédaction.

MAÎTRISER LA QUALITÉ INDUSTRIELLE ET L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Élaboration du Plan de Gestion des Risques Phytosanitaires

Le Règlement (UE) 2016/2031 « Santé de végétaux » entré en vigueur le 14 décembre 2016, prévoit que les entreprises semencières puissent apposer un passeport phytosanitaire européen (PPE) à partir de 2020. Pour ce faire, les entreprises doivent répondre à plusieurs conditions et démontrer leur maîtrise du risque d'introduction ou de dissémination d'organismes nuisibles.

Pour accompagner les entreprises et faciliter la reconnaissance des opérateurs pour l'apposition du PPE, la filière semence a rédigé un référentiel « Plan de gestion du risque phytosanitaire » qui formalise la gestion des risques de contamination des semences et plants par des organismes nuisibles.

L'UFS a collaboré avec le Gnis et le Soc pour l'élaboration de ce référentiel afin d'optimiser son attractivité et son utilité pour les professionnels.

Présence fortuite d'OGM dans les lots de semences conventionnelles : à l'impossible nul n'est tenu !

La profession reste mobilisée pour que soit reconnue une limite technique qui corresponde à l'absence d'OGM dans les lots de semences conventionnelles. Pour l'alimentation animale, cette limite technique est fixée à 0.1%. Enfin, en France, l'étiquetage « sans OGM » des produits alimentaires est également défini à 0.1%. L'UFS souhaiterait que ce même niveau soit reconnu pour les semences. En effet, en dessous de 0.1%, les résultats ne sont pas statistiquement répétables et leur fiabilité est sujette à caution.

Malgré de nombreuses rencontres avec les autorités françaises et européennes et un recours juridique dont le résultat est attendu, le dossier avance peu. Néanmoins, la filière présente un taux de non-conformité extrêmement faible qui prouve le professionnalisme des entreprises.

Préconisations sur les productions de luzerne

Rappelant le développement de variétés de luzerne OGM dans certaines parties du monde, l'UFS a adressé des préconisations de prudence à ses adhérents : l'acceptation de contrats de production pour les donneurs d'ordre de ces pays doit s'accompagner de mesures de contrôle des lots de base introduits en vue de la production.



Recyclage des sacs et big-bags de semences

➤ En 2016
717 tonnes
de sacs de semences usagées collectés et valorisés
soit **+17%**
par rapport à 2015

584 tonnes
de big-bags de semences usagées collectés
soit **+11%**
par rapport à 2015
dont **94%**
de big-bags recyclés

PROMOSOL SE PRÉOCCUPE DU CARACTÈRE MELLIFÈRE DES VARIÉTÉS RÉCENTES DE COLZA ET DE TOURNESOL

À l'initiative de Promosol, il a été décidé avec l'Itsap institut de l'abeille et ADA France, de chercher à identifier et prioriser « les facteurs variétaux du colza et du tournesol susceptibles d'impacter la faune pollinisatrice, la production apicole et les services de pollinisation, en interaction avec le milieu », dans une démarche collaborative associant la recherche, les acteurs de la sélection et de la production, ainsi que les représentants du secteur apicole.

Le séminaire du 18 mars 2016 organisé par Promosol (en coordination avec l'Itsap) a rassemblé une quarantaine de participants sur la thématique « Facteurs variétaux des oléagineux susceptibles d'impacter la faune pollinisatrice, la production apicole et les services de pollinisation en interaction avec le milieu ».

La synthèse des réflexions a été réalisée par Michel Renard (Inra) et Axel Decoutye (Itsap) et la rédaction d'un livre blanc pour décideurs et lanceurs d'appels à projets de recherche s'est vite imposée. La poursuite de ces réflexions est prévue en deux étapes : une déclaration d'enjeux et un travail de bibliographie encadré par des spécialistes des végétaux et des insectes afin d'identifier les acquis.



LE DÉVELOPPEMENT D'ESTA/PQP SE POURSUIT EN 2016/2017

Initié par l'UFS et le Gnis-SOC, le référentiel français « Plan Qualité Poussières » (PQP) vise à maîtriser les émissions de poussières lors du semis de semences traitées avec des produits phytosanitaires et ainsi protéger l'environnement, les opérateurs en usine et les agriculteurs.

Il garantit aussi la bonne application des produits phytosanitaires sur les semences. Cette démarche a été reprise au niveau européen avec la création du référentiel « European Seed Treatment Assurance » (ESTA) en 2013, équivalent au PQP. Depuis son lancement en 2011, le nombre d'usines certifiées n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, 90 usines localisées dans 15 pays sont certifiées PQP et/ou ESTA. La France est le premier pays en nombre d'usines certifiées avec 29 usines et en volume de semences traitées avec plus de 3 millions de quintaux représentant 100% de la production de semences de betteraves, 88% pour le tournesol, 86 % pour le maïs, 63 % pour le colza, et 32 % pour les céréales.

LES RÉFÉRENTIELS PQP/ESTA, CE SONT :

- des taux de poussières contrôlés
 - des produits phytosanitaires appliqués à la dose utile
 - des consignes de sécurité communiquées
 - des professionnels impliqués dans une démarche d'amélioration continue
- Ces garanties permettent de sécuriser la technologie des traitements de semences qui est une solution respectueuse de l'environnement et qui limite les risques sanitaires et les expositions accidentelles des utilisateurs. Pour toute information : esta@ufs-asso.com



GSPP, Good Seed and Plant Practices, est le référentiel international déployé par l'UFS et Plantum, pour la maîtrise sanitaire des semences et plants de tomates destinés aux professionnels.

OBSERVER LA QUALITÉ SANITAIRE DES SEMENCES PRODUITES EN FRANCE

En vue d'argumenter le dialogue réglementaire avec les Organisations nationales de la protection des végétaux, l'UFS a mis en place pour la première année un Observatoire sanitaire des semences. Son objectif est de se doter de données sur la présence d'organismes nuisibles réglementés dans les lots de semences produits en France ou introduits en France pour triage, traitement et conditionnement. L'enquête a évalué leur présence, leur possible identification et leur impact sur la production de semences en France (nombre de lots positifs, déclassés ou détruits...). Chaque année, les entreprises semencières réalisent ainsi plus de 30 000 analyses pour détecter la présence d'organismes nuisibles, ce qui représente un coût supérieur à 5 millions d'euros par an. En 2016, 95 % des analyses réalisées sur les lots de semences se sont avérées négatives.

Établir les caractéristiques de combustion des semences

L'UFS s'est engagée aux côtés de la FNA, Coop de France et Soufflet dans une étude visant à établir les caractéristiques de combustion des semences stockées en big-bag, en containers et en sacs. L'objectif de cette étude est de pouvoir réduire, si possible, les contraintes liées à la classification ICPE 1510 des bâtiments de stockage et donc le coût de la mise aux normes en fonction des caractéristiques identifiées. Une première phase d'étude sur les semences de céréales à paille a été engagée au printemps 2017 et sera poursuivie sur d'autres espèces si les résultats sont concluants.

PROTÉGER LES SALARIÉS

L'enquête « Accident du travail » : un nombre d'accidents encore en recul

Comme chaque année, l'UFS mène une enquête sur les accidents du travail dans les usines de semences. Elles permettent à chaque entreprise de disposer d'indicateurs spécifiques à son secteur d'activité et d'identifier ses marges de progrès. Le taux de réponse encore en progression permet d'avoir une bonne représentativité des résultats. Ils montrent une baisse significative du taux de fréquence d'accident du travail au cours des trois dernières années. Le taux de gravité a également diminué sur cette période. Cette évolution globale **démontre les progrès réalisés par la profession en matière de prévention des risques**. Afin de renforcer ces actions, des questions portant sur les solutions mises en place pour réduire les accidents ont été intégrées dans l'enquête.

La gestion des « presque-accidents » : une voie de progrès pour renforcer la sécurité dans les entreprises

Une première enquête sur les presque-accidents (situation dangereuse où il aurait pu y avoir un accident du travail) a été réalisée auprès des entreprises membres de l'UFS. L'objectif était de faire un premier état des lieux sur la prise en compte des « presque-accidents » au sein des entreprises semencières. Cette première enquête a mis en évidence que moins de 40 % des entreprises enregistrent et traitent les « presque-accidents ».

Alors que la mise en place d'une démarche d'enregistrement et d'analyse des presque-accidents permet de mieux piloter la sécurité et de réduire le risque d'accidents du travail, du l'UFS a engagé un travail de sensibilisation de ses entreprises adhérentes.



LE FORUM EN CHIFFRES

162
participants

52
entreprises

8,4/10
de moyenne
s'agissant de l'intérêt
des sujets

FORUM INDUSTRIELS DE LA SEMENCE : ÉCHANGER ENTRE PROFESSIONNELS

Le Forum « Industriels de la semence » est un rendez-vous d'information et d'échange entre les adhérents de l'UFS sur les problématiques de process, de sécurité et de réglementation qui accompagnent la production industrielle des semences. Le 9^e Forum « Industriels de la semence », qui s'est tenu le 14 mars 2017, a connu un nouveau record de participation. Parmi les différents sujets abordés, les participants ont témoigné un intérêt plus particulier pour les sujets suivants : *Quelles nouvelles technologies dans les usines de demain ?*, *Le Lean management Durable : les Hommes au cœur de la performance* et *Le risque d'explosion dans les usines de semences*.



L'ENQUÊTE EN CHIFFRES

Baisse du TF2*
-11,6%
vs 2014

-6%
vs 2015

Baisse du
taux de gravité
-18%
vs 2014

-4%
vs 2015

*nombre d'accidents du travail avec et sans arrêts par million d'heures travaillées

MISE EN MARCHÉ DES SEMENCES



Au-delà de la mise en marché à proprement parler et de sa dimension économique, les semenciers entretiennent des relations étroites avec les utilisateurs de semence, les filières et les consommateurs, permettant d'adapter au mieux les variétés à leurs besoins. La qualité des informations qui accompagnent la semence et assurent sa traçabilité est aussi un facteur de sécurité pour les agriculteurs et les consommateurs. L'UFS est pour cela, en relation constante avec l'ensemble des parties prenantes et les administrations concernées et favorise les échanges entre ces instances et ses adhérents.



SOUTENIR L'UTILISATION DES SEMENCES CERTIFIÉES

Le resemis de graines issues de colza hybride est illégal

Le comité Marché Oléagineux est préoccupé par l'évolution de l'usage des graines de ferme. Environ 12 % des 1,5 M ha récoltés en 2016 en seraient issus dont une partie serait due à la pratique de resemis illégal de graines issues d'hybrides. Or, l'utilisation de semences certifiées, au-delà des garanties de qualité qu'elle apporte, est indispensable pour une juste rémunération des obtenteurs, la poursuite du travail de recherche et l'apport de nouvelles variétés aux agriculteurs. Afin d'appuyer les forces commerciales des adhérents de l'UFS, une note sur la réglementation a été rédigée. Par ailleurs, l'UFS poursuit son patient travail d'explication auprès des prescripteurs.

Promouvoir les atouts de la semence certifiée

Alors que le taux d'utilisation des semences certifiées se dégrade depuis trois ans sur les espèces autogames, les professionnels développent des outils pour démontrer l'intérêt de la semence certifiée aux agriculteurs. Le comité Soja UFS a décidé de construire un argumentaire sur la semence certifiée de soja qui s'articulera autour de 5 thématiques : l'assurance de la qualité, le progrès génétique et l'accès à l'innovation, la traçabilité, la commodité et l'intérêt économique pour l'agriculteur.

Il s'intégrera également dans la démarche Soja de France portée par l'interprofession, Terres Univia. De son côté le groupe communication de la Section Céréales du Gnis, auquel l'UFS participe, poursuit ses nombreuses actions de communication : jeu concours pour les agriculteurs, campagnes publicitaires, voyages de presse, journées techniques à destination des distributeurs...

Elles sont l'occasion de **communiquer sur les bonnes raisons de choisir la semence certifiée. Retrouvez-les sur le site internet « semences-cereales-certifiees.fr ».**



Démarche filière « Soja de France »

Terres Univia a annoncé à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2017, le lancement de la démarche « Filière Soja de France ».

Elle structure les acteurs autour d'engagements clefs (une origine certifiée France, une culture et des produits non OGM et une traçabilité garantie) pour un objectif de 250 000 ha de soja en 2025.

Le groupe de travail Terres Univia, auquel l'UFS contribue, continue de faire évoluer cette démarche : charte, cahier des charges, contractualisation, révision de l'addendum technique sur les spécifications des graines commercialisées.

Dans ce cadre, l'UFS a soutenu la mise en place d'une juste rémunération des obtenteurs sur les semences de ferme, conformément à la réglementation (15€/ha sur la base d'une déclaration directe à la Sicasov par l'agriculteur qui utilise des semences de ferme à la Sicasov).



PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Révision du règlement européen sur l'agriculture biologique

L'UFS s'est particulièrement impliquée dans le cadre de la révision du règlement européen sur l'agriculture biologique. Sans que ce texte s'adresse spécifiquement aux semences, de nombreuses dispositions concernent néanmoins le secteur. L'UFS a adressé plusieurs contributions et notes au ministère de l'Agriculture pour sensibiliser les principaux interlocuteurs sur les impacts éventuels de ce projet.

Parmi les points identifiés, **le concept de « matériel hétérogène » remet en cause les fondamentaux de l'inscription au Catalogue officiel** au motif que le matériel ainsi considéré se révélerait plus résilient. En dépit d'une expérimentation temporaire organisée par la Commission européenne encore en cours, et d'une absence totale de définition, ce concept fait l'objet d'intenses pressions politiques au niveau du Parlement européen.

D'autre part, le projet de règlement prévoit que les semences de base soient aussi produites en agriculture biologique. L'UFS considère que cette disposition renchérit les coûts de production pour répondre aux exigences qualitatives de pureté et d'état sanitaire et rendra l'utilisation de semences certifiées AB non viable économiquement. Enfin, l'UFS se déclare satisfaite du maintien du dispositif de dérogation à l'utilisation de semences biologiques. Il permet de prendre en compte la spécificité de certaines espèces pour lesquelles on ne maîtrise pas encore la production de semences biologiques ni en quantité ni en qualité.

Mise en place de la commission agriculture bio du GNIS

L'UFS s'est impliquée activement dans l'installation de la commission transversale du GNIS consacrée à l'Agriculture biologique, en mars 2017. Cette instance a pour objectif de suivre les évolutions de la production, notamment grâce aux données de la Base Semences Biologiques gérée par le GNIS. Il s'agit également de traiter les besoins techniques spécifiques à la production de semences biologiques et d'émettre des avis sur ce secteur. L'UFS y est représentée par quatre de ses adhérents, essentiellement impliqués en céréales, fourragères et potagères. Un groupe de travail a été créé à l'UFS sur ce même sujet.

> 38
membres
de l'UFS
sont engagés dans
la production et
la commercialisation
des semences bio.

Ils représentent
90%
des surfaces
de production
de semences bio
en France

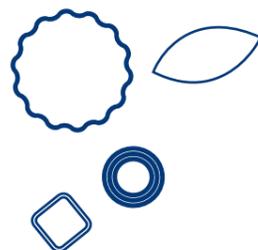


VALORISER L'INNOVATION POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DU MARCHÉ

Renforcer l'évaluation des variétés en post-inscription par un partenariat entre les Instituts techniques et l'UFS

Pour la première année, l'expérimentation post-inscription des variétés de blé tendre a fait l'objet d'une collaboration entre Arvalis et la section Céréales à paille de l'UFS. Elle a permis de renforcer le réseau pour améliorer encore la caractérisation des variétés. Quatorze nouveaux lieux d'essais, sélectionnés pour leur complémentarité avec les lieux déjà existants, ont été proposés par les obtenteurs.

Concernant les réseaux oléagineux, Terres Inovia a annoncé une refonte du partenariat UFS/Terres Inovia, en accord avec son nouveau projet d'entreprise. Dans le cadre de la réflexion annoncée, il conviendra de revoir la charte de post-inscription. Ainsi, il sera possible d'en suivre les évolutions et de renforcer les réseaux de post-inscription pour au final mieux informer les agriculteurs. Entre temps, les commissions UFS/Terres Inovia poursuivent leur collaboration sur les espèces oléagineuses et protéagineuses. La section Maïs de l'UFS travaille toujours étroitement avec Arvalis pour le suivi du réseau post-inscription maïs.



Valoriser l'information variétale à destination des agriculteurs : projet VALOR AGRI

L'inscription et la post-inscription génèrent chaque année une masse de données considérable, à laquelle s'ajoutent les données des obtenteurs sur leurs variétés, que les technologies apparentées au « Big Data » permettent aujourd'hui d'exploiter. Cette opportunité a conduit le CTPS à faire de l'interopérabilité des données issues du « Continuum pré-inscription/inscription/post-inscription », un élément de sa feuille de route 2017-2019 en vue d'une meilleure valorisation de ces dernières.

En réponse à cette initiative, le Conseil de la section Maïs & Sorgho a également proposé aux adhérents un travail prospectif sur les enjeux induits par la promotion des données variétales pour la filière maïs.

Le groupe de travail «VALOR AGRI» de la section a identifié deux objectifs majeurs : améliorer les outils de communication et renforcer le niveau d'information partagé à l'agriculteur. Il a également souligné que l'exploitation de ces données permettrait d'**illustrer le rôle central de l'expérimentation** et de **redonner du poids à l'inscription au catalogue français**.

Ainsi, le groupe de travail recommande de mutualiser les données du Continuum et de développer une interface web qui permettra l'accès à ces informations et donc améliorera le service rendu aux agriculteurs.

Mieux flécher les variétés de blé tendre destinées à l'export

50 % des blés produits en France sont exportés et les exigences de qualité ne sont pas toujours les mêmes que pour le marché intérieur. Aussi, à l'initiative de la section Céréales à paille et Protéagineux de l'UFS, une réflexion a été engagée au sein de la section Céréales du CTPS pour mieux prendre en compte les critères de qualité exigés à l'export dès l'inscription des variétés de blé tendre et valoriser ainsi certains profils de variétés mieux adaptées à ces marchés.

Certificats d'économie de produits phytosanitaires : réalisation de 2 fiches actions

Projet phare du plan d'Ecophyto, la mise en place des CEPP a fortement mobilisé l'UFS qui a souhaité que le progrès apporté par les nouvelles variétés soit reconnu dans l'élaboration des fiches actions.

Les sections Céréales à paille et Betteraves de l'UFS ont été les premières à contribuer aux travaux engagés par Arvalis et l'ITB pour élaborer ces fiches. Elles visent à labelliser les variétés de blé tendre et de betterave sucrière susceptibles de générer des économies de produits phytosanitaires suivant des critères de résistance aux bioagresseurs. Ces travaux ont abouti au dépôt de deux fiches actions à l'automne 2016 et en juillet 2017. Elles devraient permettre aux distributeurs de collecter des certificats par la commercialisation des variétés de blé tendre et de betterave labellisées.



LE MAÏS GRAIN : ENTREPRENDRE POUR LONGTEMPS : une enquête, un témoin

Quels sont les déterminants du choix d'assolement ? Pourquoi les agriculteurs sèment-ils du maïs grain ? Afin de répondre à ces interrogations, l'UFS, la FNPSMS et le Gnis, mènent une enquête donnant la parole aux agriculteurs. Ces enseignements permettront de répondre précisément à leurs attentes et d'orienter les futures communications institutionnelles.

Pour Fabien Roux, exploitant, les raisons de son choix sont claires. Grand témoin de la campagne, il affiche un rendement moyen en maïs grain de 96 q/ha sur 10 ans en culture sèche, preuve de la régularité de rendement de la plante. Son témoignage animera la communication 2017 web et papier de l'UFS, du GNIS et de la FNPSMS au moment du choix de l'assolement.

MIEUX CONNAÎTRE ET S'ADAPTER AUX MARCHÉS

Étudier la dynamique du marché des semences

Les sections Maïs & Sorgho et Oléagineux se sont dotées d'une enquête multi-espèces (colza, maïs et tournesol) sur les ventes de semences. Les données sont recueillies et consolidées par un prestataire extérieur (Ipsos) auprès des entreprises qui ont souhaité participer à cette enquête. Cet outil, attendu par les adhérents, leur permet de disposer d'indicateurs fiables sur la dynamique et l'évolution des marchés. Les premiers résultats concernent les ventes de colza 2016 avec un recul de 12 % des ventes de semences certifiées. Il s'explique par les conditions difficiles de sécheresse lors des semis qui n'avaient pas permis de concrétiser les intentions de semis. En 2016/2017, la proportion de semences de variétés hybrides de colza est estimée à 94 %.

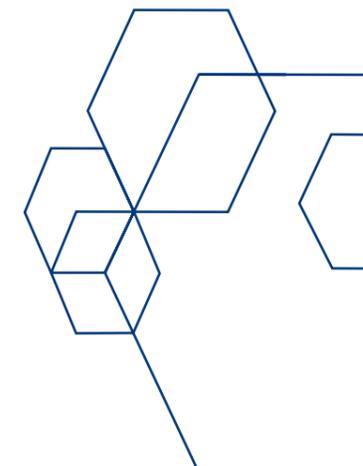
Mélanges de semences fourragères et gazons : simplifier et adapter les règles

La révision du règlement technique régissant la fabrication et le conditionnement des mélanges de semences d'espèces fourragères et gazons a été une opportunité pour l'UFS de faire simplifier et adapter la typologie des mélanges aux besoins actuels du marché. Elle a ainsi proposé de ne retenir que trois types de mélanges (fourragers, gazons, et non-fourragers) là où il en existait sept. Les règles d'incorporation des espèces dans le mélange et les dispositions relatives à l'étiquetage ont été clarifiées et simplifiées aussi souvent que possible. Par ailleurs, les nombreuses dérogations accordées pour les gammes d'emballages ont été analysées statistiquement afin d'en revoir les règles. Les gammes ont ainsi été élargies mais ne pourront désormais plus faire l'objet de dérogations.



Réviser les directives européennes de commercialisation

Faisant suite à l'échec de la « Loi Semences », plusieurs États-membres de l'Union européenne ont entrepris une relecture et une simplification des directives de commercialisation des semences. L'UFS a fait savoir au ministère de l'Agriculture qu'elle était opposée au projet finlandais de nationaliser la réduction des exigences de germination en cas de difficultés d'approvisionnement, ainsi qu'aux propositions allemandes relatives à la levée des restrictions quantitatives pour la commercialisation sous étiquette orange (pour les espèces agricoles). En revanche, l'UFS s'est déclarée favorable à la simplification de l'étiquetage de petits emballages de semences fourragères.



FOCUS SUR LA COMMUNICATION

À travers diverses actions de communication, l'UFS se mobilise pour favoriser un contexte de réputation et d'image positif pour les entreprises semencières. Ces actions passent notamment par la sensibilisation des institutionnels et des décideurs aux problématiques de notre secteur.



LA PRÉSIDENTIELLE S'INVITE AUX JOURNÉES DE L'UFS 2016

Lors de l'Assemblée Générale, près de 6 mois avant l'élection présidentielle de mai 2017, l'UFS a invité les représentants de tous les candidats de la Présidentielle. Ils ont ainsi eu l'occasion de venir présenter aux entreprises du secteur leur ambition pour notre filière et la manière dont ils souhaitaient soutenir les entreprises semencières et leurs activités. Ils ont pu librement s'exprimer sur l'environnement politique et réglementaire auquel ils aspirent.

EN CHIFFRES

Plus de **300** participants sur les 2 jours

10 journalistes présents à la conférence de presse



LE SERVICE ADHÉRENT : RENFORCER LE LIEN AVEC LES ADHÉRENTS

L'UFS s'est dotée d'un service adhérent qui accompagne les adhérents et en particulier les nouveaux, durant leur processus d'adhésion. Un livret d'accueil a été conçu à leur attention pour répondre aux questions qui sont le plus fréquemment posées quant au fonctionnement et à l'organisation interne de l'UFS. Il a été diffusé à l'ensemble des entreprises en décembre 2016. Le service adhérent gère aussi la base de données de l'UFS afin d'avoir un outil à jour. Il publie la newsletter envoyée tous les lundis. Cette année, il a contribué à la mise en œuvre de l'appel à cotisations 2016/2017 en cette première année de mise en place du nouveau barème.





Crédit : Pascal Xicluna/min.agri.fr

UNE NOUVELLE ANNÉE POUR LA CAMPAGNE CET ÉPI M'ÉPATE



La campagne de promotion du maïs Cet Épi m'épate, conduite par l'ensemble de la filière (AGPM, FNPSMS, UFS et Gnis) a remporté le prix Gold Sabre Award 2017 de la meilleure campagne française remis le 28 mai dernier à Londres. Ce prix de renommée internationale a ainsi récompensé le travail de trois années de promotion du maïs (sur la période 2014/16).

A noter, deux actions marquantes cette année :

- Le lancement de Prix Imagin'Maïs récompense des étudiants pour leur proposition de nouveaux usages du maïs dans la vie de tous les jours. Les trois projets gagnants sont : « La glace caramel allégée en sucres et en matières grasses », « Matériaux innovants et fonctionnels à base d'amidon : les bio-aérogels » et « Cornéo, la fibre autrement ». Pour en savoir plus : <http://www.maizeurop.com/evenement/prix-imaginmais-cet-epi-mepate/>
- Les Chroniques « Parlons maïs » sur Europe 1: du 25 juin au 13 juillet, les auditeurs ont pu découvrir les facettes du maïs à travers des témoignages d'experts : agriculteur, éleveur, ingénieur agronome, historien, diététicien, géographe...



Remise du prix Imagin'Maïs

EN CHIFFRES

40
ambassadeurs
agriculteurs
présents
durant le SIA

1
émission dans
Télématin



COMMUNIQUER VERS LE GRAND PUBLIC AVEC #AGRIDEMAIN

Pour la deuxième année consécutive, l'UFS s'est engagée dans la plateforme de communication #agridemain. Ce mouvement, composé de 15 associations, a pour défi de faire évoluer de manière positive l'opinion publique sur le métier d'agriculteur. En plus de sa présence réussie au Salon International de l'Agriculture 2017 (SIA), #agridemain a frappé fort pour la Fête des moissons.

Stéphane Traver, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a participé au lancement de l'évènement sur la ferme de Laurecourt, en Seine-et-Marne, chez Guillaume Lefort, ambassadeur #agridemain. Plusieurs journalistes et parlementaires étaient présents. La Fête des moissons a ensuite eu lieu dans les fermes de plusieurs ambassadeurs de la plateforme.



L'UFS LANCE UNE RÉFLEXION SUR SA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

A l'issue du Conseil d'administration de juin 2017, un groupe d'administrateurs, de responsables communication et affaires publiques issus d'entreprises adhérentes et de permanents a réfléchi ensemble à l'évolution possible de la communication institutionnelle de l'UFS. Un moment d'échange qui a permis d'identifier les axes de communication prioritaires sur lesquels doit travailler l'association.

Un groupe de travail a été constitué et a défini les actions potentielles de l'UFS lors des États-Généraux de l'Alimentation. Il sera consulté lors des futurs projets concernant la communication institutionnelle de l'association.

L'UFS, PARTENAIRE DU CONGRÈS AGPB

L'UFS, partenaire du congrès de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), était présente aux côtés des céréaliers les 8 et 9 février 2017 à Orléans. Suite à la moisson 2016 catastrophique et dans un contexte difficile, ce congrès a été l'occasion d'imaginer les outils qui permettront aux producteurs d'être encore plus performants demain.



SENSIBILISER LES DISTRIBUTEURS À LA TRAÇABILITÉ

Le tour de France des réunions Agro EDI Europe SC TRACE a visité 6 villes et rassemblé 300 participants. L'objectif était pour les organisations professionnelles (Coop de France, FNA, UIPP ...) de sensibiliser les distributeurs à l'intérêt de mettre en œuvre la solution de traçabilité SC Trace pilotée par AgroEDI Europe à l'aide de codes data matrix. Cette solution permettra de répondre aux obligations de la loi d'avenir en matière de traçabilité des produits phytosanitaires. L'UFS est intervenue à chaque réunion pour rappeler que la démarche était volontaire dans le cas des semences, la semence n'étant pas un produit phytosanitaire.



BETTERAVENIR

Dans le cadre du salon Betteravenir qui s'est tenu les 26 et 27 octobre 2016 à Moyvillers, l'UFS a présenté sur son stand les progrès génétiques et les innovations qui ont permis à la betterave de multiplier son rendement par quatre au cours des soixante-dix dernières années. L'UFS accompagnée des adhérents de la section a ainsi démontré les efforts de recherche engagés par le secteur semencier pour contribuer pleinement à la compétitivité de la filière betterave-sucre.



MA VACHE, MON MAÏS FOURRAGE ET MOI : la communauté s'agrandit !

Pour cette 4e année, la filière maïs a souhaité donner une dimension plus digitale à la campagne de communication « Ma Vache, mon maïs fourrage et moi » en plaçant la page Facebook au cœur du dispositif, pour gagner en flexibilité et en dynamisme. Les messages techniques sur la complémentarité, l'équilibre alimentaire et la sécurité d'approvisionnement, sont ainsi abordés sous formes de témoignages vidéos, d'articles ou de quizz. Aujourd'hui lieu d'information, l'ambition est de positionner progressivement la page comme un lieu d'échanges, afin de fédérer une véritable communauté d'éleveurs.



FOCUS SUR L'INTERNATIONAL



Comme ses adhérents, l'UFS se doit d'être présente à l'international pour travailler et échanger avec ses partenaires. En Europe et dans le monde, elle représente et défend les problématiques des entreprises semencières en France.



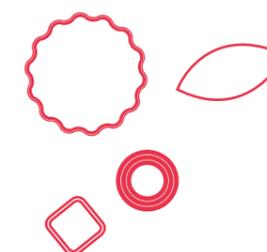
L'ESA communique sur l'amélioration végétale

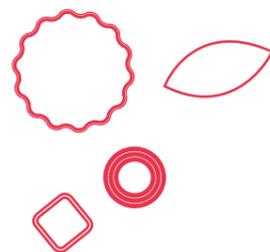
Le Board de l'ESA, l'European Seed Association, a lancé un projet de communication sur l'innovation en amélioration des plantes auprès des décideurs politiques. Un budget de 600 000€ a été validé sur trois ans. Lors d'une journée de lancement en mai 2017, l'agence ZN, choisie pour le projet, a présenté ses premières propositions orientées sur le métier de sélectionneur « bottes aux pieds », plutôt que sur les méthodes d'amélioration ou encore le travail en laboratoire. La campagne est diffusée depuis septembre 2017. Elle s'appuie principalement sur un site dédié et sur les réseaux sociaux. Elle est appelée à se développer sur une longue durée. L'UFS est chargée de relayer cette campagne en France.



La circulation des semences facilitée grâce à une nouvelle norme internationale

Une nouvelle norme internationale a été promulguée en avril 2017 par la Convention internationale de la Protection des Végétaux. Elle vise à faciliter la circulation des semences au-delà des frontières en proposant des mesures phytosanitaires proportionnées aux risques à maîtriser. Ce référentiel, auquel l'UFS contribue depuis plusieurs années, permettra aux 183 pays membres de la Convention de définir des exigences fondées sur la connaissance scientifique et le pragmatisme. Les pays membres disposent maintenant de lignes de conduite pour identifier, évaluer et gérer les risques sanitaires spécifiques au secteur semencier. L'ISF a proposé une journée de formation sur ce thème lors de son congrès annuel à Budapest, le 25 mai.





L'UFS présente à Budapest et à Rome

Des délégations de permanents et d'adhérents de l'UFS étaient présentes au congrès annuel de l'ESA qui se tenait à Rome en octobre 2016 puis à celui de l'ISF à Budapest en mai 2017. Les deux évènements furent de véritables succès avec plus de 1000 participants pour Rome et près de 2000 participants à Budapest. Cette forte participation montre l'importance de tels évènements pour le secteur des semences au niveau européen et mondial.



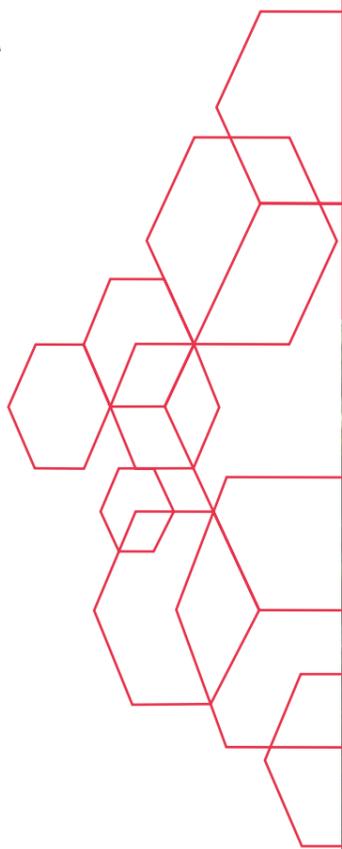
Le Congrès annuel de ISF à Budapest en mai 2017



Le Congrès annuel de l'ESA à Rome en octobre 2016

LE CONGRÈS DE L'ISF À NICE EN 2019

La France a été choisie pour organiser le Congrès annuel de l'International Seed Federation en 2019. Il aura lieu à Nice du 3 au 5 juin. L'UFS est donc pleinement intégrée dans le processus d'organisation du congrès. Un groupe de travail, le National Organizing Committee, présidé par Franck Berger, a d'ailleurs été créé. Il associe administrateurs volontaires, permanents de l'UFS et partenaires (Gnis, Sicasov ...). L'élaboration du thème du futur congrès et du logo constitue les premières actions à réaliser par le groupe de travail.



Les adhérents de l'UFS

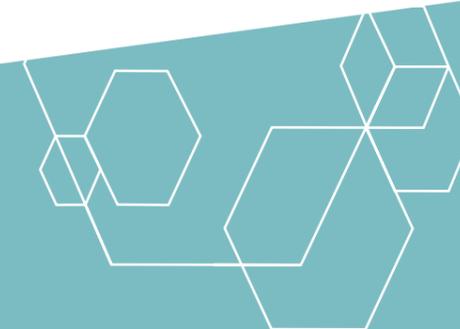


MEMBRES ASSOCIÉS



Une équipe

AU SERVICE DES ENTREPRISES SEMENCIÈRES



Élise BOURMEAU
Directrice Générale
Tél : 01 53 00 99 31
elise.bourmeau@ufs-asso.com

Direction Technique



Anne-Céline CONTAMINE
Directrice Technique de la commission Production et de la section Maïs & Sorgho
Tél : 01 53 00 99 49
anne-celine.contamine@ufs-asso.com



Sophie LEJEALLE
Directrice Technique des Sections Betteraves & Chicorée et Céréales & Protéagineux
Tél : 01 53 00 99 38
sophie.lejealle@ufs-asso.com



Emmanuel LESPRIT
Directeur Technique de la commission Réglementation & Innovation et des sections Fourragères & Gazons et Potagères & Florales
Tél : 01 53 00 99 42
emmanuel.lesprit@ufs-asso.com



Isabelle PAUCHET-MATTLER
Directrice Technique de la section Oléagineux et du service Adhérents
Tél : 01 53 00 99 36
isabelle.pauchet-mattler@ufs-asso.com

Assistants



Nadia POULARD
Assistante de la commission Production et des sections Maïs & Sorgho et Oléagineux
Tél : 01 53 00 99 32
nadia.poulard@ufs-asso.com



Caroline SACHOT
Assistante administrative, de la commission Propriété Intellectuelle et de Promosol et Procolza
Tél : 01 53 00 99 30
caroline.sachot@ufs-asso.com



Maxence GODARD
Assistant de la commission Réglementation & Innovation, des sections Fourragères, Potagères, Céréales et Betteraves
Tél : 01 53 00 99 48
maxence.godard@ufs-asso.com

Directions Communication & Juridique



Marine BONATI
Responsable de la communication
Tél : 01 53 00 99 37
marine.bonati@ufs-asso.com



Alice COTENS
Chargée de communication
Tél : 01 53 00 99 37
alice.cotens@ufs-asso.com



Marine GARREAU
Responsable des affaires juridiques et réglementaires Chargée de la commission Propriété Intellectuelle
Tél : 01 53 00 99 34
marine.garreau@ufs-asso.com

Adjoints de Direction



Florian SAMSON-KERMARREC
Adjoint de Direction des commissions Réglementation & Innovation et Production et des sections Fourragères & Gazons, Maïs & Sorgho et Potagères & Florales
Tél : 01 53 00 99 44
florian.samson-kermarrec@ufs-asso.com



Laetitia AUTHENAC
Adjointe de Direction des commissions Réglementation & Innovation et Production Chargée de missions scientifiques Promosol, Procolza et Promaïs Chargée du développement de l'ESTA pour l'UFS, agent de l'ESA
Tél : 01 53 00 99 35
laetitia.authenac@ufs-asso.com



Guillaume LE DUFF
Chargé de communication section Maïs et Sorgho
Tél : 01 53 00 99 40
guillaume.le-duff@ufs-asso.com

Office Manager



Saïda BENFARES
Responsable Administrative et Financière
Tél : 01 53 00 99 39
sadia.benfares@ufs-asso.com



Barbara JOHNSON-FERGUSON
Office Manager
Tél : 01 53 00 99 39
barbara.johnson-ferguson@ufs-asso.com

Pour en savoir plus

EN LIGNE

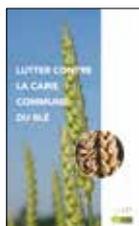


ufs-semenciers.org



web

PUBLICATIONS



SUIVEZ-NOUS



twitter.com/UFSemenciers



youtube.com/c/UfssemenciersOrganisation



linkedin.com/company/union-francaise-des-semenciers

17 rue du Louvre 75001 Paris - France
Tel : +33 (0)1 53 00 99 30 - Fax : +33 (0)1 53 40 74 10
info@ufs-asso.com - www.ufs-semenciers.org

